République Française
Département des Pyrénées- Orientales
Commune de Ur

Arrêté Municipal
N°10/2025
Du 14 avril 2025

Portant restriction temporaire de circulation
Entre le n°21 et le n°23 de l'Avenue Emmanuel BROUSSE
« *En agglomération* »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1 ;
Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie ;
Vu la demande de la Sté SOLUTIONS30 GRAND SUD OUEST en date du 01 avril 2025.

Considérant qu'il est nécessaire pour assurer la sécurité des usagers, de réglementer la circulation des véhicules entre le n°21 et le n°23 de l'Avenue Emmanuel BROUSSE – RD 618, territoire de la commune d'UR, en agglomération, pour l'ouverture d'une chambre télécom existante pour le raccordement de la fibre chez un client.

ARRETE

Article 1 : Du **lundi 21 avril 2025** au **vendredi 25 avril 2025** de 07H00 à 19h00. A l'exception des jours hors chantiers.

Article 2 : Entre le n°21 et le n°23 de l'Avenue Emmanuel BROUSSE – RD618, dans les deux sens de circulation et pour tous les véhicules :

- Basculement de circulation sur chaussée opposée ;
- Circulation alternée manuelle ou automatique ;
- Sur la zone de travaux de type chantier mobile : prévoir un balisage et un basculement de circulation sur la chaussée opposée par circulation alternée.
- Dépassement interdit.
- Stationnement interdit.
- Vitesse limitée à 30 km/h.

.../...

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place, entretenue, et enlevée par l'entreprise :

Solutions30

Solutions for New Technologies
35 Boulevard de Saint-Assiscle
66000 PERPIGNAN

Représentée par Monsieur ALLIO Didier 06.49.10.96.24

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus. Ces dispositions annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Commune : www.ville-ur.fr .

Article 6 : Monsieur le Secrétaire Général de la Commune est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :
- M. le Commandant la Communauté de Brigades de Bourg-Madame ;
- M. le Directeur de la Sté SOLUTIONS30.

Ainsi fait et arrêté les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Francis GANTOU

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Transmise à la Préfecture le :
Date de Réception Préfecture :
AR Préfecture N°

Publiée et/ou notification le :
Document certifié conforme
Le Maire,
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération, et rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, qu'elle peut être contestée devant le tribunal administratif de MONTPELLIER, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet : www.telerecours.fr

Mairie d'UR - Pyrénées-Orientales

18 mars 2025 09:59:09
17 Rue du Belloch
Ur
Pyrénées-Orientales
Occitanie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa
N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☑

Nom : SOLUTIONS30 GRAND SUD OUEST Prénom :
Dénomination : Représenté par : Didier Allio
Adresse Numéro : 35 Extension : Nom de la voie : Boulevard de Saint-Assiscle
Code postal 66000 Localité : Perpignan Pays :
Téléphone 0649109624 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : jennifer.moreira @ solutions30.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☑

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D618 - AVENUE EMMANUEL BROUSSE
Code postal 66760 Localité : UR

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux :
Ouverture de chambre (déjà existante) pour raccordement fibre client
Date prévue de début des travaux : 21042025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 005

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 005 Date de début de réglementation 21042025
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☑
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☑ nombre de voie(s) supprimée(s) 01

Interdiction de :

Circuler		Stationner		Dépasser	
Véhicules légers	☐	véhicules légers	☐	véhicules légers	☐
poids lourds	☐	poids lourds	☐	poids lourds	☐

Vitesse limitée à : ☐☐ km/h (30km/h en agglomération)

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☑ Une entreprise spécialité ☐

Nom : SOLUTIONS30 GRAND SUD OUEST Prénom : Didier Allio

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : 35 Extension : ..... Nom de la voie : Boulevard de Saint-Assiscle

.....

Code postal 66000 Localité : Perpignan Pays : FRANCE

Téléphone 06 49 10 96 24 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐☐

Courriel : .....@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☑ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☑

Fait à : ... Le : 01 04 2025

Nom : ALLIO Prénom : DIDIER Qualité : CHEF DE CHANTIER ADMINISTRATIF

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

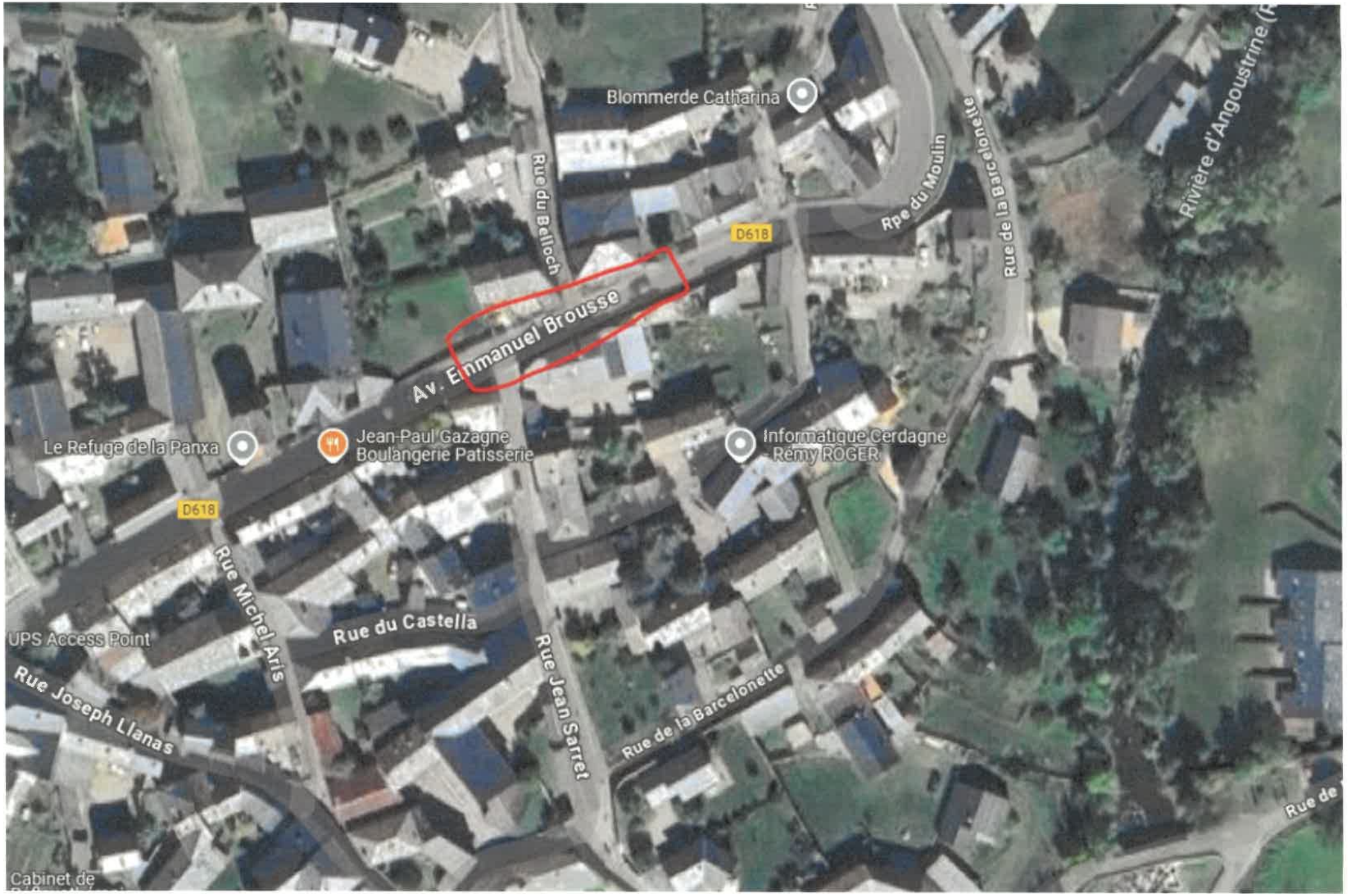
Blommerde Catharina
Rue du Belloch
Rpe du Moulin
Rue de la Barcelonette
Rivière d'Angoustrine
D618
Av. Emmanuel Brousse
Le Refuge de la Panxa
Jean-Paul Gazagne
Boulangerie Patisserie
Informatique Cerdagne
Rémy ROGER
D618
Rue Michel Aris
Rue du Castella
Rue Jean Sarret
UPS Access Point
Rue Joseph Llanas
Rue de la Barcelonette
Rue de
Cabinet de